

CONFORMITE - CERTIFICAT - PRODUIT

Nous, société **Agro Concept'Embal**, certifions que les emballages en tôle émaillée que nous commercialisons sont conformes aux réglementations françaises et européennes concernant les objets remplissables destinés au **contact alimentaire**.

Documents de référence :

- Règlement n°2023/2006 du 22/12/2006
- Arrêté du 23 mai 2006 – Directive CE 84/500 du 15/10/1984 – Directive 2005/31/CE du 29/04/2005 relatifs à la limitation des quantités de plomb, cadmium extractibles des objets en céramique mis ou destinés à être mis en contact des denrées, produits et boissons alimentaires.
- Conformément au règlement CE n° 1935/2004 du parlement Européen et du Conseil du 27 octobre 2004

Dosage du plomb, cadmium, mercure et du chrome total dans les emballages

Documents de référence :

- Directive CE 94/62 du 31/12/1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- Directive 2004/12/CE modifiant la Directive 94/62/CE relative aux emballages et ses déchets.
- Directive 2005/20/CE modifiant le Directive 94/62/CE relative aux emballages et ses déchets.
- Décret 98/638 du 20/07/1998 relatif à la prise en compte des exigences liées à l'environnement dans la conception et la fabrication des emballages.
- Les normes et rapports européens afférents aux textes réglementaires cités.
- « Emballages et déchets d'emballages – Guide pratique de mise en conformité – Directive 94/62/CE et décret 98/68 » LNE, version française (janvier 2005)

Conformité environnementale décret 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code

Année 2024

